

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°29/2013****OBJET : BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 16
Excusés	: 6
Pouvoirs	: 4
Votants	: 20

SÉANCE DU 25 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le mardi vingt-cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatorze juin 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Aline ZANI, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Maurice ELSTUB Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jacques BARRERE qui a donné pouvoir à Jean-Pierre MAURIN, Marie-Christine DEGLI-INNOCENTI, Danièle MAINCENT, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Aline ZANI, Isabelle TOSELLO qui a donné pouvoir à Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN qui a donné pouvoir à Marie-Christine SARFATI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur Christian GORACCI, Adjoint aux Finances, rapporteur, expose au Conseil Municipal que dans le cadre du budget primitif 2013, des prévisions de dépenses ont été sous-évaluées. Par ailleurs, il y a lieu de procéder à des changements d'imputation.

Par conséquent, Monsieur l'Adjoint propose de procéder à des virements de crédits tels que présentés dans le tableau ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article et Opération	Sommes	Article et Opération	Sommes
Participation à l'extension réseau EDF	2315-609	25000		
Lavoir de la Place du Courrédou	2315-26	2000		
Cimetière	2315-608	-3000		
Cimetière	2051-608	3000		
Dépenses imprévues	020	-27000		
TOTAUX		0		0

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE cette décision modificative.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le